



# Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

V U

- 1 - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2 - Le Code de la Route,

## CONSIDERANT

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des travaux livraison de murs en ossature bois par camion grue que doit assurer **VERNIER CONSTRUCTION BOIS – 7 rue des Metiers – 39700 ROCHEPOT SUR NENON**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation et du stationnement, **RUE DE JOUVENCE, du 12 au 16 septembre 2022.**

## ARRETONS

**ARTICLE 1 - A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX  
CIRCULATION REDUITE - STATIONNEMENT INTERDIT**

**RUE DE JOUVENCE**

*Le 12 septembre 2022 de 08 h 00 à 12 h 00.*

La largeur de la chaussée sera réduite à **3,50** mètres, au droit du numéro **81**, sur **10** mètres linéaires. La circulation se fera par alternat réglé manuellement par piquets K10. Pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité, l'entreprise matérialisera un cheminement piéton. Ce passage, d'1,40 mètre de largeur minimum, sera délimité au moyen de barrières. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

*Du 12 au 16 septembre 2022*

Le stationnement de tous véhicules, autres que ceux liés à l'exécution des travaux, sera interdit dans cette voie, au droit et en face des numéros **76 à 78** sur **20** mètres linéaires.

**ARTICLE 2 -** La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins de **VERNIER CONSTRUCTION BOIS**, selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3 -** Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

**ARTICLE 4 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,  
- Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,  
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte-d'Or,  
- **VERNIER CONSTRUCTION BOIS**,  
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 07 septembre 2022

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée  
à la propreté de la ville, aux travaux,  
aux équipements urbains et aux mobilités,

Publié le .....au.....



**Dominique MARTIN-GENDRE**